



VILLE d'HAULCHIN

4, Place de la Mairie 59121 Haulchin  
Tel : 03 27 44 94 72 / Fax : 03 27 43 88 69  
mairie@haulchin.fr

**INTERDICTION DES  
ENTRAINEMENTS SUR  
LE TERRAIN D'HONNEUR  
DU STADE ANDRE LEMAIRE**

Monsieur le Maire de la Commune d'HAULCHIN,

Attendu qu'il importe de maintenir en bon état le terrain d'honneur du stade André Lemaire et d'assurer la sécurité des utilisateurs,

Vu les pouvoirs de conservation du domaine public communal prévus par l'article 2122-21 (1) du Code Général des Collectivités Territoriales,

**ARRETE**

**Article 1** : Les entraînements sur le terrain d'honneur du stade André Lemaire sont interdits du 06 au 27 avril 2023 inclus.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié et affiché, les infractions à ses dispositions seront constatées dans les conditions réglementaires habituelles par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents. Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Haulchin, le 06 avril 2023

pour le Maire  
et par délégation

Le Maire,  
Bruno RACZKIEWICZ

